

OPERATION FRANCAFRICAINE DE HOLD-UP

ELECTORAL EN COTE D'IVOIRE¹

Par BWEMBA-BONG

Membre du Cercle SAMORY

Groupe de Réflexion sur la Culture Africaine

(CESAM)

Pour la Renaissance du Peuple Noir

« Pour les intérêts de notre pays, il ne faut pas avoir peur de mettre la main dans celle du diable » Jacques Foccart.

De tous les anciens pays négriers, la France est le seul qui, six siècles plus tard, après la prétendue Abolition de la Traite négrière, s'accroche toujours et continue, par diverses violences, à vampiriser avec arrogance l'Afrique Noire qu'elle tient pour sa propriété, hommes et biens compris. Aussi, chaque fois que celle-ci tente de sortir la tête de l'eau, la nation de Gobineau et Colbert est-elle toujours présente, pour l'y replonger.

Dans son préambule, la Constitution française de 1958 fait mention des Droits de l'Homme définis par la Déclaration de 1789, complétée par le Préambule de la Constitution de 1946, et du principe de la Libre Détermination des Peuples.

C'est sur l'application de cette profession de foi que se fonde l'Article 1er du texte, qui dispose : *« La République et les peuples des territoires d'outre-mer qui, par un acte de libre détermination, adoptent la présente Constitution instituent une communauté. La communauté est basée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent ».*

Ainsi donc, la Communauté franco-africaine, nouvelle structure mise sur pied par la France pour ne pas lâcher son empire et ses colonies d'Afrique Noire, donnait à penser qu'elle reposait sur deux principes fondamentaux : la participation et l'autonomie.

L'Article 76 de cette Constitution dispose : *« Les territoires d'outre-mer peuvent garder leur statut au sein de la République s'ils en manifestent la volonté par délibération de leur Assemblée territoriale prise dans le délai prévu au premier alinéa de l'article 91 (dans un délai de quatre mois à compter de la promulgation de la Constitution), ils deviennent soit départements d'outre-mer de la République, soit groupés ou non entre eux, Etats membres de la communauté ».*

Quatre solutions se présentaient donc :

¹ Extrait de l'ouvrage *Quand l'Africain était l'or noir de l'Europe*, ANIBWE, 2010.

1°)- Rejeter la Constitution (ce que fit la Guinée, sous l'impulsion de Sékou Touré). Ce vote négatif impliquant que, par ce rejet, la colonie sortait de l'Union Française, qu'elle n'entraînait pas dans la Communauté, qu'elle devenait indépendante ;

2°)- Opter pour le régime de département d'Outre-mer ;

3°)- Les territoires d'Outre-mer pouvaient garder leur statut au sein de la République ;

4°)- Les territoires d'Outre-mer pouvaient devenir des Etats membres de la Communauté.

Quant à l'autonomie, c'est le Titre XII de la Constitution, intitulé De la Communauté, qui en précisait la situation juridique, par des textes qui la définissaient à travers ce qu'ils dénommaient « l'Autonomie des Etats de la Communauté ».

S'inspirant de la doctrine de la IV^e République, la Ve République reprenait ce système d'autonomie qui n'avait qu'un semblant de souveraineté interne.

A cet égard, l'Article 77 stipulait à propos de ces Etats fictifs : « ...s'administrent eux-mêmes et gèrent démocratiquement et librement leurs propres affaires ».

Mais l'Article 78 définissait la compétence de la Communauté : la politique étrangère, la défense, la monnaie, ainsi que la politique économique et financière revenaient à la France seule. En définitive, la Communauté se substituait tout simplement à l'Union Française. Structurellement, la Communauté se composait de quatre organes :

- le Président de la République (Français)²,
- le Conseil Exécutif,
- le Sénat de la Communauté,
- la Cour arbitrale.

Au plan de la participation, il était institué des organes propres de la Communauté, désignés indirectement par les populations des Etats membres et exerçant des compétences communes ; il s'agissait, en l'occurrence, du Président de la République française, du Conseil exécutif qui était composé notamment des chefs de gouvernement des membres de la Communauté et des ministres chargés par la Communauté des affaires communes, du Sénat de la Communauté, composé des parlementaires français et d'élus africains membres des Assemblées Territoriales ; enfin, d'une Cour Arbitrale.

Ces organes étaient investis des compétences attribuées à la Communauté : la politique étrangère, la défense, la politique des matières premières stratégiques, la politique économique et monétaire, l'enseignement supérieur, le contrôle de la justice, etc.

La Communauté autorisait formellement chaque Etat, y compris ceux d'Afrique Noire, à disposer d'organes propres : un gouvernement dirigé par un Premier ministre, une Assemblée territoriale et des tribunaux. Toujours aussi formellement, ces organes étaient investis des

² Ainsi que M Michel Debré le déclarait devant le Conseil d'Etat français en 1958, « Pour soutenir ces attributions, des organes communs sont institués. Le premier de tous, c'est, par la force des choses, le président de la République qui est le président de la Communauté » Documents d'études n°1.04 février, Documentation Française, 1970, p. 22.

compétences de maintien de l'ordre, de vote du budget, de levée des impôts, de règlement des litiges, etc.

Dans la réalité, le droit de séparation proclamé par la France, était, comme la plupart de ses principes, une déclaration qui n'avait pas à avoir d'effet dans la pratique. La Guinée, qui sous la direction de Sékou Touré opta pour la séparation, en fit la triste expérience. C'est ce que révèle un responsable des services secrets français, alors chargés de mener la guerre totale et sans répit à la Guinée nouvellement indépendante : « *Dans les semaines suivant le « non », Sékou Touré pouvait encore être récupéré. Albert nous bombarde de rapports pour nous signaler que le leader guinéen guette le moindre signe de dégel. Mais De Gaulle a décidé de se montrer intraitable et confie à ses intimes :*

Sékou Touré, je le veux à plat ventre...

A ce jeu-là, Sékou Touré s'endette chaque jour un peu plus, car cette aide étrangère est payante, les missions économiques de l'Est ne lui font pas de cadeau. Où trouver l'argent ? Il n'a même plus de quoi payer ses fonctionnaires. De Gaulle lui a coupé les vivres [...]

Cet argent, disent les responsables français, restera bloqué à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'au moment où nous serons autorisés à verser les pensions directement aux ayants droit [...]

Mais voici un miracle : Sékou Touré se souvient brusquement qu'il possède, dans les caisses de la Banque Centrale de Guinée, la très coquette somme de quatre milliards de francs C.F.A., abandonnés par les Français. Pourquoi n'y a-t-il pas pensé plus tôt pour éponger ses dettes ? Il commence donc à prélever sur le magot [...]

Alarmé, notre agent à Conakry nous prévient que Sékou Touré est en train de puiser dans des ressources insoupçonnées, au détriment de notre propre balance C.F.A., car il s'agit de monnaie émise par la Banque de France. Il nous propose d'y mettre le holà. Comment ? [...]

Vous m'envoyez deux ou trois grenades au phosphore. Moi, j'ai déjà repéré les cheminées d'aération de la Banque Centrale qui descendent jusque dans la salle des coffres. J'irai dire bonjour à mon copain le ministre et, ni vu ni connu, je balance les grenades. C'est un coup à gagner quatre milliards [...]

Quant au reste, soit près de trois milliards de francs C.F.A. en billets neufs, ils ne sont pas encore en circulation. Le directeur de la Banque de France devait, pour les rendre valables, signer le traditionnel décret d'émission. Mais on a attendu le résultat du référendum. A la suite du « non » de la Guinée, De Gaulle a donné des ordres formels pour que le décret ne soit pas pris : cette masse de billets demeure sans valeur [...]

Sékou entre dans une rage folle. Il se sent abominablement piégé. L'indépendance est une belle chose, mais comment se débrouiller quand on n'a plus un sou vaillant, plus un compte bancaire, quand l'argent que l'on croyait détenir est frappé d'un mal mystérieux et se désintègre entre vos doigts ? [...]

Pourtant, c'est le même franc CFA que celui qui circule au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali, etc. A un détail près toutefois, qui change tout. Dans sa grande méfiance, la Banque de France a pris depuis longtemps ses précautions : la monnaie imprimée en métropole et émise pour chaque territoire africain porte une lettre spécifique permettant de l'identifier. Ainsi, tout ce qui vient maintenant de Guinée est automatiquement détecté et rejeté [...]

Nous avons appris que la Guinée voulait de toute façon quitter la zone franc, créer sa propre monnaie [...]

Nous allons nous procurer des billets de la nouvelle monnaie guinéenne. Dans l'imprimerie ultra-secrète de la Piscine³, dirigée par un officier Pied-Noir, nous sommes en mesure de reproduire ces bank-notes le plus parfaitement du monde et nous en inonderons le marché guinéen [...]

C'est de bonne guerre. Sékou Touré s'est moqué de nous, et a voulu tricher lui-même avec nos propres francs CFA [...]

Sékou Touré se retrouve avec une monnaie inexploitable, ruiné, aux abois. Il est à plat ventre comme le souhaitait le Général. Mais pas devant la France. Il se tourne définitivement vers les régimes socialistes ... »⁴.

Mais, malgré la volonté de la France de doter la Communauté d'une armature colonialiste plus renforcée, celle-ci n'aura qu'une courte existence de deux ans, Paris ayant changé de stratégie : face à la revendication de l'indépendance posée par le Cameroun, et soucieuse d'éviter l'embourbement de type algérien en Afrique Noire, le France choisit la ruse articulée autour d'une bonne nouvelle : octroyer de façon déclarative l'indépendance aux colonies, tout en gardant la haute main sur tout l'empire : le néocolonialisme.

Ainsi donc, la réalité de la politique de la France en Afrique Noire était appliquée en Guinée, par le Général de Gaulle qui, de ce fait, était d'autant plus à l'aise pour répondre à ceux qui lui faisaient grief d'avoir bradé ce qui restait à la France de son empire colonial : « *Des territoires qui ne cessaient pas, depuis dix ans, d'aspirer à l'indépendance, la réclament aujourd'hui avec insistance. Faut-il laisser ce mouvement se développer contre nous, ou, au contraire, tenter de le comprendre, de l'assimiler, de le canaliser ?* ».

L'expérience de l'Indochine et celle de l'Afrique du nord ont servi à devancer les événements en Afrique Noire. Elles ont permis d'octroyer l'indépendance qui allait être arrachée :

« J'ai desserré les liens avant qu'ils ne se rompent »⁵.

Effectivement, le général de Gaulle avait desserré les liens avant qu'ils ne se rompent. Il avait réussi par la terreur sur la Guinée, et l'assassinat des vrais combattants africains de l'Indépendance, à placer à la tête de la quasi-totalité des « Etats » d'Afrique Noire à l'heure des fausses indépendances, des personnages dont la particularité était d'être marqués du sceau de la souplesse d'échine, et de s'être, de ce fait, farouchement opposés à l'indépendance de l'Afrique Subsaharienne, mais qui, pour les besoins du néocolonialisme, étaient travestis en « grands timoniers », « héros nationaux », « pères de la Nation ».

Dans un article d'une brûlante actualité aujourd'hui encore, sur les relations invariablement colonialistes que la France a toujours entretenues avec l'Afrique Noire, Cheikh Anta Diop notait déjà en 1953, avec une clairvoyance et une lucidité prémonitoires : « *De toutes les puissances européennes qui dominent l'Afrique, la France est l'une des plus colonialistes – sinon la plus colonialiste. Les méthodes qu'elle applique (politique d'assimilation, etc.) sont telles que malgré l'exploitation la plus féroce, on n'a pas vu surgir, jusqu'ici, dans ses colonies d'Afrique Noire (les territoires sous mandat mis à part) une franche aspiration à*

³ La Piscine est le siège des Services de Renseignements français.

⁴ Philippe Bernet, *SDECE : Service 7 : l'extraordinaire histoire du Colonel Leroy-Finville et de ses clandestins*, France Loisirs, Paris, 1981, p. 248-254.

⁵ Cheikh Anta Diop, *Les Fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire*, Présence Africaine, Paris, 1974, p. 46.

l'indépendance nationale. Le colonialisme français a même réussi un tour de force exceptionnel en créant des consciences politiques, de tout âge, vieilles, d'âge mur, jeunes, attelées à la défense de l'Union française.

Car, l'Union française, quelque soit l'angle sous lequel on l'envisage, apparaît comme défavorable aux intérêts des Africains, en ce sens qu'elle impliquera, toujours, une exploitation unilatérale de l'Afrique par la métropole et un étouffement des aspirations légitimes d'indépendance nationale des peuples colonisés, sans la réalisation desquelles il n'y a pas de démocratie possible »⁶.

En effet, par la ruse, la fraude et une violence endémique, les institutions administratives et politiques, créées par la France dans le cadre de sa mainmise sur l'Afrique Noire, fonctionnèrent et continuent de fonctionner à la pleine satisfaction de leur initiatrice.

D'un atavisme négrier sans égal, la France qui sait avoir définitivement perdu les colonies cochinchinoises et arabes (Tunisie, Maroc et Algérie) de son ancien empire, a choisi le raccourci de miser sur la « servilité » des « Nègres » qui, pense-t-elle, restent encore à portée de son hégémonie⁷. Aussi, fonde-t-elle sa politique extérieure sur une stratégie dont l'objectif central est d'empêcher les anciennes colonies d'Afrique Noire, de vivre de façon libre et indépendante. Pour ce faire, elle repose sa politique africaine sur une logistique dans laquelle elle s'inscrit comme le pays emblématique représentatif du triomphe de l'Occident sur le monde noir. Son système fonctionne ainsi sur la base :

1°)- Du maintien de l'Afrique Subsaharienne (que Jacques Chirac s'est donné pour mission d'élargir de plus en plus aux anciennes colonies africaines dites anglophones, lusophones et hispanophones) dans une colonisation de type nouveau, par laquelle la France les utilise dans la plupart des problèmes internationaux pour ses besoins de puissance politique, économique, militaire et culturelle. En somme, le colonialisme français ancien a muté en néocolonialisme néonégrier triomphant : la coopération franco-africaine dont l'unique dominante et seule bénéficiaire est la France ;

2°)- D'une prétendue « coopération » qui sert de justificatif au pillage économique de l'Afrique Noire, aux interventions militaires françaises, et à l'aliénation culturelle des populations africaines, au nom d'une prétendue communauté de langue : le Français ;

3°)- De l'ancrage de l'Afrique Subsaharienne dans une intégration esclavagiste de plus en plus subtile, mais toujours plus renforcée et rigide ;

4°)- De la poursuite par la France de ses objectifs de domination, tout en les renforçant dans le cadre d'une projection stratégique ;

Cette nouvelle forme de maintien de l'Afrique Noire dite francophone en esclavage par la France se révèle être un système dans lequel le suzerain français et ses esclaves mages forment un Tout. Il se veut immuable, et n'accepte de remise en cause ni de sa structure, ni de son fonctionnement. Aussi, suffit-il seulement qu'un territoire africain se donne lui-même librement ses représentants, pour qu'un tel acte d'indépendance soit ressenti comme une

⁶ Cheikh Anta Diop, *Alerte sous les tropiques*, Présence Africaine, Paris, p. 67.

⁷ Un homme politique français aurait déclaré que l'Afrique Noire est le seul continent que la France peut tenir avec seulement 500 hommes.

agression et appelle la riposte immédiate : le coup d'Etat téléguidé de Paris et l'élimination du régime « intrus ».

C'est ce qui permet de comprendre les diverses opérations franco-africaines de harcèlements initiées par l'appareil politique français, à travers ses services secrets dont la mission est de renverser tout régime africain jugé indésirable par la France. Comme cela fut entrepris, avec plus ou moins de bonheur via le Sénégal et la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny, contre le régime de Sékou Touré en Guinée, jugé coupable d'avoir dit non en 1958 à la Communauté franco-africaine.

Le président Sylvanius Olympio ne pouvait pas plaire à la France : il était élu par le peuple togolais et il entendait s'atteler à la reconstruction du Togo, pour en faire un Etat au sens international du concept. Or, cela la France ne pouvait le tolérer. En riposte, elle actionna aussitôt le tirailleur Gnassingbe Eyadéma, fraîchement débarqué de la guerre d'Algérie. Sur ordre de Paris, l'exécutant de la France abattit le président Sylvanius Olympio le 13 janvier 1963, et devint ainsi le précurseur de la tradition politique désormais bien établie de l'accession au pouvoir en Afrique Noire grâce au coup de force militaire pro-occidental, français généralement : « *Parce que joue en permanence, chez l'ancien sous-officier de l'armée française, une profonde francophilie, un patriotisme français, pourrait-on dire* » exulta Jacques Foccart⁸ au sujet de la mise à mort du président Olympio.

Tout fier d'avoir servi son maître, le zombie Eyadéma raconte le film de cet assassinat : « *A l'aube nous sommes allés vers le parking de l'ambassadeur américain. L'homme, tout sali, était blotti sous le volant d'une Plymouth de l'ambassade, garée là. On lui a dit : Nous t'avons repéré, sors de là* » Olympio a répliqué : *D'accord, j'arrive. Où m'emmenez-vous ? Au camp militaire, avons-nous répondu. Il est descendu de la voiture et a marché vers le portail de l'ambassade. Là, il s'est arrêté (réalisant sans doute que, s'il continuait, il perdrait toute protection diplomatique), et nous a dit qu'il ne voulait pas aller plus loin. Je décidai : c'est un homme important, et il pourrait y avoir des manifestations de foule s'il restait ici. Aussi, je l'ai descendu* »⁹.

La même guerre de l'ombre fut menée sans relâche, via le Cameroun, au régime du marxiste-léniniste de Marien N'Gouabi, au Congo. De même qu'il en fut de celui du Bénin de Mathieu Kérékou en 1977, alors également d'obédience marxiste-léniniste, qui essuya de la part du mercenaire français, Bob Denard, via le Gabon, une tentative de renversement. C'est le même traitement qui a été réservé avec succès, en 1997, via la société Elf-Aquitaine, au régime de Pascal Lissouba, démocratiquement élu par le peuple congolais, doublement coupable pour la France d'avoir été élu par son peuple, et d'avoir réclamé un droit de regard sur les ressources pétrolières congolaises, considérées par la France comme une propriété française.

Chassé du pouvoir par la France, Pascal Lissouba fut remplacé par Sassou Nguesso, un second couteau de la mafia françafricaine en Afrique Centrale : « *Le mécanisme de versement de la redevance pétrolière est difficile à décrire. Les redevances sont dues à des filiales d'Elf-Aquitaine, Elf-Congo et Elf-Gabon [...]. Mais le fonctionnement d'une autre société, Elf Trading, qui effectue des transactions, reste obscur. Les fluctuations du dollar jouent sur le*

⁸ François-Xavier Verschave, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Les Arènes, Paris, 2000, p. 184.

⁹ Voir François-Xavier Verschave, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Stock, Paris, 1998, p. 114.

montant de la redevance [...]. Qui gère le différentiel provoqué par ces fluctuations portant sur des sommes considérables ? Qui peut contrôler cela ? [...]. Le Congo recevait des redevances d'exploitation dont il était difficile de suivre le cheminement. Les sommes provenant des marges de fluctuation pouvaient être élevées et suffisaient à financer un mouvement de déstabilisation. Il pouvait donc s'agir d'une sorte de pacte de corruption soutenant un complot »¹⁰, expliquera-t-il après sa chute.

François-Xavier Verschave écrit au sujet de ce putsch : « ...Dès mai 1999, l'association congolaise CDLC de Reims annonçait l'arrivée d'un contingent de « mercenaires » français - dont nombre de militaires « en congé sans solde » -, qui auraient installé leur QG à Kinkala, chef-lieu de la région de Pool. L'information est confirmée au début de l'été par la Lettre du Continent. Officiellement, Paris mobilise des crédits d'aide publique à décaissement rapide (le Fonds d'aide et de coopération) pour payer l'intervention au Congo-B d'au moins 80 officiers et sous-officiers français - afin d'instruire ou conseiller des bandes armées criminogènes. Simultanément est montée une opération officieuse, Hadès (comme le dieu de l'enfer), dirigée par un militaire « retraité », Marc Garibaldi. Elle recrute 2 sous-officiers français pour encadrer 600 soldats congolais. Ils monteront dès septembre des opérations commando dans les fiefs des Ninjas. Le financement passerait par la banque FIBA, d'Elf et de Bongo...

Diverses opérations « couvertes » sont signalées. Ainsi, le transport du matériel destiné au Festival panafricain de la musique (Fespam) aurait servi de couverture à l'envoi de militaires français, embarqués le 30 juillet à Roissy à bord du Boeing de la compagnie Cam Air... »¹¹.

C'est ce système qui réagit toujours à la manière de la pieuvre face à sa proie, qui, dans une première phase, a violemment secoué la Côte d'Ivoire au mois de septembre 2004, pour remettre en cause Laurent Gbagbo, démocratiquement élu président de la République par les Ivoiriens, à la différence des grouillots présidentialisés par la France, qui peuplent l'hémisphère francophone du Sud du Sahara.

Aussi, en cherchant le 26 janvier 2003 à imposer l'entrée d'opposants dans le gouvernement de Laurent Gbagbo, avec attribution des portefeuilles des Forces Armées et de l'Intérieur (dans le cadre d'une conspiration ourdie dans un bureau du Quai d'Orsay à Paris, sur instigation du président français, par Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères¹²), Jacques Chirac ne faisait qu'intimer au président ivoirien l'ordre de tisser lui-

¹⁰ François-Xavier Verschave, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Les Arènes, Paris, 2000, p. 373.

¹¹ François-Xavier Verschave, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Les Arènes, Paris, 2000, p. 34-35. La Cam Air, compagnie aérienne du Cameroun, autre territoire du pré-carré français où, selon leur bon vouloir, les très démocrates présidents français gratifient du titre aussi pompeux que vide de « président de la République », l'imposteur Paul Biya qu'ils ont créé de toutes pièces, et qu'ils tiennent sous leur domination absolue. Voir également l'article de Jean-Pierre Cot, dans *Le Monde Diplomatique* de janvier 2001.

¹² « C'est dans un bureau du Quai d'Orsay que quatre personnes vont discuter, en petit comité, de la composition du futur gouvernement ivoirien. Côté français, Villepin et Nathalie Delapalme, sa conseillère anti-Gbagbo ; côté africain, le chef rebelle Guillaume Soro et un émissaire de Blaise Compaoré, le président du Burkina qui ne se cache pas de vouloir la perte de Gbagbo.

même la corde qui devait le pendre. Le président français comptait ainsi mettre un terme à la « présence intrusive » de Laurent Gbagbo qui n'avait que trop duré dans les arènes de la Françafrique.

C'est cette stratégie d'élimination de Laurent Gbagbo qui explique la tonitruante diabolisation du président ivoirien par la presse française, sa télévision notamment, qui ne manqua pas alors de mettre l'accent sur l'existence en Côte d'Ivoire de « charniers » imputables au président ivoirien.

La dernière carte de cette série vient d'être abattue aujourd'hui, en décembre 2010, par la tentative de hold-up électoral de la Françafrique d'imposer Alassane Ouattara comme Président de la République au Peuple Africain de Côte d'Ivoire.

« Scoop » s'il en fut, qui démontra sans équivoque que la télévision française savait manier une déontologie élastique ; en effet, auparavant, le 18 janvier 2001, le 21^e sommet de la Françafrique s'ouvrit à Yaoundé au Cameroun, sur une série de scandales, portant sur des ventes d'armes, la corruption et des charniers de milliers de corps d'opposants froidement exécutés par les escadrons de la mort ethniques de la dictature camerounaise¹³. La télévision française, complice du pouvoir néonégrier de son pays, bien que largement au fait de ces crimes, n'en informa point les téléspectateurs français ; le dictateur Paul Biya ayant le mérite de pratiquer l'art de la gèneflexion et de la souplesse d'échine avec une aisance consommée. Aussi, les menaces que le président français proféra au cours du sommet de la Françafrique, à Paris en février 2003, sur « la fin de l'impunité », sur les assassinats et autres manquements aux libertés en Afrique Noire, visaient exclusivement Laurent Gbagbo, et non pas le parterre de ses supplétifs vassaux, qui avaient été sifflés pour applaudir la forfaiture de leur maître Blanc. C'est la dernière phase de cette stratégie française dont l'aboutissement devait être l'assassinat de Laurent Gbagbo, qui s'est déroulée au mois de novembre 2004, mais qui, grâce à l'intervention des jeunes « patriotes » qui se constituèrent en rempart du président ivoirien, s'est soldée par un cuisant échec pour la France.

Par contre, de même qu'elle supprime les indésirables, la France veille jalousement sur ses courtiers. Elle utilise à cet effet des méthodes de natures diverses, qui vont de la fraude électorale à des violences telles que l'élimination physique d'opposants et de réfractaires. C'est dire si elle n'accepte chez les Africains que des caricatures sans morale ni probité : de fait, la France ne tolère pas que puissent exister dans ses néo-colonies, des femmes et des hommes de la stature politique d'un Nelson Mandela¹⁴, par exemple, sa politique africaine étant de loin plus négrophobe que le système de l'Apartheid.

Le soutien apporté jadis par Paris, comme seul pays occidental, à la dictature alors moribonde de Joseph-Désiré Mobutu, illustre bien cette idéologie néonégrière, qui repose sur des individus de nullité avérée, rompus à toutes sortes d'activités de prébendes, devant tout à leur protecteur français qui les a dressés pour une vie artificielle de servilité qui commande la

Jadis, Paris installait, défendait ou renversait les chefs africains francophones. Aujourd'hui, on discute du sort de l'un d'entre eux dans un bureau ministériel. C'est un progrès ? » écrit *Le Canard Enchaîné* dans sa livraison du 5 mars 2003.

¹³ Voir *Les disparus de Douala*, documentaire d'Oswalde Lewate, production France 5/AMIP/Waza Images, 2007.

¹⁴ Nelson Mandela n'aurait jamais pu atteindre le millième de sa notoriété politique, s'il avait été confronté à la France. Car, celle-ci l'aurait assassiné dès les premiers balbutiements de sa lutte.

reconnaissance et la soumission inconditionnelles. Des personnages de basse extraction morale, vassaux par excellence, complexés jusqu'à la moelle des os, lancés à coups de publicité mensongère par une presse particulièrement négrophobe et cocardière, qui cultive avec délice l'art du mépris du « Nègre »¹⁵.

Des caricatures qui ne seraient rien sans le maître d'aujourd'hui, incarnation agissante du commandant administratif d'hier, maître de céans toujours, comme en attestent les privautés que la France et les Français s'autorisent dans le rythme et l'organisation de la vie politique, économique et culturelle des néo-colonies d'Afrique Noire ; notamment dans celles dont le sous-sol recèle du pétrole : le Gabon de la monarchie de la famille Bongo, le Cameroun de Biya, le Congo de Sassou N'Guesso, des pays pourtant dits pauvres dont la vampirisation des ressources par la France n'a jamais été dénoncée ni par les partis politiques de gauche français, ni par les médias français, qui en auraient fait une croisade, si les victimes avaient été des Blancs, ou alors le spoliateur, un pays autre que la France.

1°)- Sur le Gabon, Pierre Péan rappelle au sujet de la mission parlementaire d'information sur le rôle de la compagnie pétrolière française Elf en Afrique : « *Le Gabon a été une excroissance de la République dirigée conjointement par Jacques Foccart, le parti gaulliste et Elf. En 1993, le président Bongo s'est maintenu au pouvoir grâce à un « coup d'Etat électoral », opéré avec la bienveillante neutralité du gouvernement français* »¹⁶.

2°)- Sur le Cameroun, Loïk Le Floch-Prigent révèle que Paul Biya a été placé au pouvoir par la société Elf. Quant à François-Xavier Verschave, il écrit : « *L'armée tricolore n'a pas lésiné dans le maintien de « l'ordre Biya ». En 1993, elle a fourni au régime 50 millions de francs de matériel militaire de répression. La mise en œuvre de cet accord était supervisée par le général Jean-Pierre Huchon, chef de la mission militaire de coopération par ailleurs très engagé au Rwanda. En février 1994, les services français ont déjoué un projet de coup d'Etat au stade ultime de sa préparation. Le chef de la DGSE¹⁷, le général Jacques Dewatre, a été chargé de « déminer » l'armée camerounaise [...] Fin 1999, celle-ci était encore conseillée et encadrée par plus de cent officiers et sous-officiers français* »¹⁸.

En outre, la France a doté Paul Biya de cinq chasseurs Alpha jet 11 CM-170 dont la particularité est qu'ils sont spécialement équipés d'un dispositif anti-insurrection. Ainsi donc, le Cameroun françafricain de Paul Biya ne dispose pas d'une armée de l'air, mais de machines destinées à larguer des tonnes de bombes sur les Camerounais, au cas où ils s'aviseraient de contester la dictature franco-Biya, qui les écrase depuis des décennies.

Au Togo, familiarisé avec la fraude sous la vigilante protection de la France, le désormais feu dictateur Eyadéma récidiva une énième fois, le 24 juin 1998, en se proclamant vainqueur à l'« élection présidentielle », avec 52,13 % des suffrages.

¹⁵ Voir Odile Tobner, *Du racisme français. Quatre siècles de négrophobie*, Les Arènes, Paris, 2007.

¹⁶ Pierre Péan dans *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, op.cit, p. 198.

¹⁷ On comprend que dans leur ouvrage *L'Ordre du Temple Solaire, les secrets d'une manipulation*, les journalistes français Arnaud Bedal, Gilles Bouleau et Bernard Nicolas signalent le financement de la D.G.S.E. (entre autres) par Paul Biya.

¹⁸ François-Xavier Verschave, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Les Arènes, Paris, 2000, p. 178.

Afin de mater la contestation qui suivit cette fraude, le Caligula tropical du Togo lança ses escadrons de la mort sur les protestataires. Ils firent des centaines de morts, dont le vice-président de l'Union des Forces de Changement (U.F.C.)¹⁹, un septuagénaire à qui ils fracassèrent le crâne. Dans le cadre du renforcement de cette croisade sanglante, l'armée togolaise fut l'objet d'une purge musclée.

Événements liberticides sur des Nègres qui ravirent M. Jacques Chirac, président de la République française, qui reçut avec chaleur Gnassingbe Eyadéma à l'Élysée à la fin du mois de novembre 1998, à l'occasion de la messe de la Françafrique à Paris : pour le président français, pour qui « la démocratie est un luxe pour l'Afrique Noire », les intérêts néo négriers français étaient bien gardés au Togo.

En juillet 1999, M. Jacques Chirac, entreprit une tournée des Grands Ducs dans trois de ses possessions africaines : en Guinée de Lansana Conté, au Togo de Gnassingbe Eyadéma, et au Cameroun de Paul Biya.

Sur le Togo, l'O.N.G. Amnesty International dénonça la situation interne, dans un rapport intitulé « Togo, Etat de terreur », établi à la suite d'une enquête qui avait abouti à la découverte de l'exécution, par la dictature d'Eyadéma en juin 1998, de centaines de personnes dont des militaires, jetés par la suite en haute mer, à coups de ballets d'avions et d'hélicoptères entretenus par les « bons soins » de la coopération militaire française au Togo. Dénonciation inacceptable pour le président français qui accusa l'O.N.G. de se livrer à de la manipulation.

Aujourd'hui encore, comme au Cameroun de Paul Biya, où la France n'a de cesse de susciter et d'exacerber l'ethnicisme, le président français, pourfendeur de « l'ivoirité » qu'il attribue par calcul à Laurent Gbagbo, ne forme pas moins allègrement au Togo d'Eyadéma des officiers kabye (ethnie du feu dictateur), dressés pour massacrer et indiquer aux autres régions de ce satrape français, que seuls les ressortissants de la partie septentrionale de leur pays sont les vrais Togolais.

Le 1er juin 2003, à la suite d'une fraude précédée et suivie d'intimidations et de menaces sur l'opposition, le dictateur Eyadéma, assuré du soutien de son suzerain français, et sans aucun doute sur injonction de l'Élysée, se proclama une fois encore élu président de la République avec 57 % des voix, bien qu'ayant publiquement déclaré le 23 juillet 1999 qu'il ne briguerait plus de mandat « présidentiel ».

Le président français, Jacques Chirac, ne manqua pas, cette fois encore, de lui adresser ses plus chaleureuses félicitations.

Comme le note judicieusement le journal français Le Canard Enchaîné, dans sa livraison du 14 avril 2004, sous le titre « Les trous de mémoire de la France sur son passé rwandais » : « A ce petit jeu très dangereux, la France n'a même pas l'excuse de l'inexpérience. Pour conserver son rang en Afrique, et depuis quarante ans, Paris soutient des régimes dictatoriaux, adeptes de l'épuration ethnique ou tribale. A Djibouti, 2700 soldats tricolores contribuent à la

¹⁹ Parti de Gilchrist Olympio, le fils du défunt président Sylvanus Olympio, tenu pour ennemi politique par feu Eyadema.

pérennité du parti unique, entièrement aux mains des Issas, en réprimant les Afars (40 % de la population).

Au Cameroun, c'est le clan du président francophone Biya qui a la cote, au détriment des anglophones et des Bamilékés, souvent opprimés par le passé. En Cote d'Ivoire, dans les années 90, la France n'a pas mérogé son aide au président Konan Bédié, inventeur du concept d'«ivoirité», aux conséquences si funestes aujourd'hui »²⁰.

Au Rwanda, le monde put constater en 1994 la dangerosité de la France en Afrique Noire : « avant de *Lorsque le FPR attaque le Rwanda moins de quatre mois plus tard, le 1er octobre 90, les troupes françaises volent au secours du régime dès le 4 octobre sous le couvert d'une opération humanitaire. Contrairement aux troupes belges qui repartiront fin octobre, la présence militaire française demeurera jusqu'en décembre 93. Ses effectifs, évalués à 450 au départ augmenteront en fonction de la menace que le FPR fera peser au régime de Kigali, atteignant le chiffre de 600 en juin 1992 lors de l'attaque de Byumba et d'environ 700 lors de la grande offensive du FPR de février 93.*

Au-delà des renforts, Paris fournira régulièrement des armes et l'encadrement à l'armée gouvernementale et aux milices Interahamwe. Les troupes françaises ont également participé au front, entre autres lors des grandes offensives du FPR - en octobre 90 dans le Mutara, en juin 92 à Byumba et en février 93 à Ruhengeri. En juillet 91 elles ont participé aux interrogatoires des prisonniers de guerre membres du FPR et en février 93, elles ont procédé, avec les forces génocidaires au contrôle des pièces d'identité des Rwandais. S'agissant de l'opération Turquoise, si elle a permis de sauver quelques centaines de Tutsi, elle n'en a pas moins fait tuer d'autres. En juillet 1994, 90 % des 5 000 civils Tutsi qui résistaient près du Mt Karongi (Kibuye) ont été exterminés par les Interahamwe. Les militaires français les avaient fait concentrer à cet endroit en vue de leur évacuation, revenir une semaine plus tard. Une concentration qui avait facilité le travail des milices... »²¹, signale Justin Gahigi.

Jean-Paul Gouteux rapporte pour sa part que : « *Le gouvernement intérimaire qui réalisa le génocide des Tutsi a été composé à l'intérieur même de l'ambassade de France et au ministère de la Défense, sous la houlette de l'ambassadeur Marlaud et du colonel Bagosora, dans les deux jours qui ont suivi l'assassinat d'Habyarimana. Pendant tout le déroulement du génocide, ce gouvernement bénéficia du soutien officiel, discret mais efficace, de la France et de son soutien officieux par la livraison d'armements. Le génocide des Tutsi a été largement financé par l'Etat français, notamment à l'aide de prêts garantis par le Crédit Lyonnais. Cette garantie aura permis en 1992 l'achat pour quelques 35 millions de francs d'armement à l'Egypte. Tout le poids et la crédibilité du « pays des droits de l'homme » sont derrière la réalisation du dernier génocide du siècle »²².*

S'agissant toujours du Rwanda : « *A la fin des années quatre-vingt les manifestations populaires se multiplient : le 8 janvier 1990, 100 000 Rwandais manifestaient à Kigali contre le gouvernement. Une autre manifestation eut lieu à Kigali le 15 janvier. Des marches importantes se produisirent également à Gitarama et à Butare. Les Hutu du Sud se*

²⁰ Le Canard Enchaîné, livraison du 14 avril 2004.

²¹ Justin Gahigi, *Les deux mamelles du Hutu Power, Regards Africains*, n°37, hiver 1996, p. 35.

²² Jean-Paul Gouteux, *Un génocide sans importance, la Françafrique au Rwanda*, Tahin Party, 1997, p. 28-29.

révoltaient contre le népotisme « nordiste » du régime et celui-ci multipliait les arrestations. Après avoir simulé une attaque du FPR sur Kigali le 6 octobre 1990 en tirant en l'air, le régime incarcère très brutalement 10 000 Tutsi et opposants politiques. Un témoin privilégié, employé au centre culturel français, signale que cette attaque simulée a été faite sur les conseils et avec le concours de militaires français de l'opération Noroît venus stopper la première attaque du FPR, le 1er octobre... [...].

Enfin, Habyarimana dut céder : la conférence de 1991 à Dar-es-Salam sur le droit au retour des réfugiés entraîna la modification de la Constitution, la reconnaissance du multipartisme et de la liberté de la presse. L'essentiel de l'opposition intérieure s'est alors regroupé dans quatre partis : le Mouvement démocratique républicain (MDR), le Parti libéral (PL), le Parti social-démocrate (PSD) et le Parti démocrate chrétien (PDC). Alors que Habyarimana est contraint à partager le pouvoir, la famille de son épouse et ses proches (son akazu ou maisonnée) créent par réaction en mars 1992 la Coalition pour la défense de la République (CDR). L'ex-parti unique présidentiel, le MRND, y trouve un parti frère qui peut exprimer tout haut ce que les dignitaires du pays pensent tout bas. La CDR joue le rôle de l'aile dure du MRND. Affichant une ligne ethniste radicale, ce parti devient immédiatement l'enfant chéri des autorités françaises. Ses discours ressassent l'idée de la « solution finale » au problème tutsi. Le journal de cette tendance raciste extrémiste, Kangura, avait déjà publié en 1990 les célèbres « Dix commandements du Hutu », un pamphlet prônant l'élimination des Tutsi. A la fin de la même année, un militaire français, le lieutenant-colonel Chollet, dirige et organise l'armée rwandaise. Paul Barril est déjà en contact avec les extrémistes de l'akazu, le clan familial du président »²³.

Dans la présentation de La Nuit rwandaise, L'implication française dans le dernier génocide du siècle, Jean-Paul Gouteux écrit : « C'est l'histoire de l'abandon d'une minorité désarmée, l'holocauste de civils livrés sans défense à un Etat qui tuait « au nom de la race ». Un holocauste attendu, prévu, pensé par ceux qui orchestraient cet abandon. En France, les coulisses du génocide sont toujours dans la nuit. L'implication des autorités françaises dans une telle horreur est trop « inimaginable » pour que les Français se fassent violence de contester un discours lénifiant et rassurant. Ils se sont ralliés à la raison d'Etat. Des journalistes orchestrent la désinformation et manipulent l'opinion française. Des parlementaires assassinent la mémoire, enterrent le scandale avec une mission d'information conçue pour cela. Des sociologues et des historiens cautionnent cette mascarade. Des humanitaires préfèrent se taire devant les subventions et la raison d'Etat. Des hommes politiques brandissent « l'honneur de la France » et dénoncent ses ennemis... ».

Il n'est donc pas étonnant que, comme le rapporte *Le Canard Enchaîné* n° 3989 du 9 avril 1997, M. Jacques Godfrain, un ancien ministre français de la coopération, se soit félicité, dans une livraison du *Figaro*, en avril 1997, de la politique africaine de la France : « A ceux qui nient que les liens entre la France et l'Afrique ont assurément été un succès après la décolonisation réussie, j'aimerais demander quelles autres puissances coloniales ont des rapports aussi confiants avec leurs anciennes colonies ? »²⁴.

²³ Jean-Paul Gouteux, *La Nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*, L'esprit Frappeur, Paris, 2002, p. 26-27.

²⁴ Depuis que le ridicule ne tue plus, l'humanité assiste parfois à de drôles de spectacles.